

## Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes »

Compte-rendu  
Réunion conseil communautaire  
Lundi 14 avril 2014

*Présents :* LAGANIER Jean-Marie, BORIE Jean-François, ROGIER Jean-Paul, BOULARD Roger, BASTIDE Bérengère, REDON Pascal, BELLECULEE Bernard, VIGIER Bruno, LAPIERRE Marie-Jeanne, ESCHALIER Cathy, PIALET Michel, FOURNIER Joël, GARRIDO Jean-manuel, LAVAL Yolande, BRUYERE-ISNARD Thierry, GREGORIAN Gisèle, RROCHE Bruno, NOEL Daniel, PELLEGRINO Patrick, MANIFACIER Jean-Paul, MICHEL Jean-Marc, DEY Myriam, THIBON Hubert, JARRIGE Monique, GSEGNER Gérard, NICUALT Alain, SIMO NNET Joseph, DOLADILLE Monique, BORELLY Jacques, BALMELLE Robert, GAYRAL Edmond, ALLAVENA Serge,  
*Secrétaire de Séance :* GAYRAL Edmond

### 1. Installation du conseil communautaire et élection du Président

#### Installation du conseil :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur PRADEILLES Max, Président sortant ; il accueille les conseillers et installe le Conseil Communautaire, composé de 32 conseillers issus des conseils municipaux des communes membres et constate la présence de 32 conseillers.

#### Election du Président :

Sous la présidence de Monsieur Roger BOULARD, il a été procédé à l'élection du Président de la Communauté de Communes après avoir fait connaître à l'assemblée les règles applicables en matière d'élection.

Monsieur Jean-Manuel GARRIDO et Monsieur Jean-Paul MANIFACIER se portent candidats.

**Il a été procédé au vote et à l'issue du dépouillement, Monsieur Jean-Paul MANIFACIER a été élu Président de la Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes » et a été immédiatement installé.**

### 2. Délibération déterminant le nombre de Vice-présidents et les membres du bureau

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité, fixe à 7 le nombre de Vice-Présidents et à 1 membre complémentaire constituant le Bureau de la Communauté de Communes.**

### 3. Election des Vice-présidents et des membres du Bureau

Il a été procédé au vote et à l'issue du dépouillement, ont été élus Vice-Présidents et membre du Bureau :

- **1<sup>ière</sup> Vice-présidente : Madame Gisèle GREGORIAN**
- **2<sup>ième</sup> Vice-président : Monsieur Joël FOURNIER**
- **3<sup>ième</sup> vice-président : Monsieur Jean-manuel GARRIDO**
- **4<sup>ième</sup> vice-président : Monsieur Michel PIALET**
- **5<sup>ième</sup> vice-président : Monsieur Roger BOULARD**
- **6<sup>ième</sup> vice-président : Jean-François BORIE**
- **7<sup>ième</sup> vice-présidente : Madame Bérengère BASTIDE**
- **membre du Bureau complémentaire : Monsieur Joseph SIMONNET**

### 4. Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, et à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités du Président pour la durée du mandat à 41.25 % de l'Indice Brut 1015 soit 1 568.11 € par mois ; le montant des indemnités de 6 Vice-présidents pour la durée du mandat à 16.50 % de l'Indice Brut 1015 soit 627.24 € par mois ; le montant de l'indemnité du 7<sup>ième</sup> Vice-président pour la durée du mandat à 8.25 % de l'Indice Brut 1015 soit 313.62 € par mois et pour une délégation de fonction complémentaire consentie par arrêté du Président à un conseiller communautaire à 8.25 % de l'Indice Brut 1015 soit 313.62 € par mois ; valide l'enveloppe globale indemnitaire fixée à : 71 505.48, avec date de prise d'effet : 15 avril 2014.**

5. Délibération relative aux délégations consenties au Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité, décide pour la durée du mandat de confier au Président les délégations suivantes :

- De procéder, dans la limite de 100 000 € déterminée par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous types de marchés qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant y compris les avenants et les marchés de service de l'article 30, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Préparer et conclure tous les baux et de manière générale toute convention emportant occupation du domaine public ou privé communautaire et réviser les loyers immeubles.
- Conclure des conventions de mise à disposition du personnel, d'immeubles, de matériel et de données, hors mutualisation des moyens des services,
- Passer des contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ou tout autre sinistre et accepter les règlements des sinistres dans le cadre de l'ensemble des contrats d'assurance,
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle.

6. Désignation des délégués appelés à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale – SYMPAM – (6 Titulaires et 3 suppléants)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité, décide de désigner les représentants suivants :

→ titulaires

- Monsieur Joël FOURNIER
- Monsieur Michel PIALET
- Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD
- Monsieur Alain NICAULT
- Monsieur Joseph SIMONNET
- Monsieur Pascal REDON

→ suppléants

- Monsieur Daniel NOËL
- Monsieur Jean-François BORIE
- Madame Bérengère BASTIDE

7. Désignation des délégués appelés à siéger au sein du Comité Syndical du parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité, décide de désigner les représentants suivants :

- Titulaire : Madame Monique DOLADILLE
- Suppléant : Monsieur Daniel NOËL

8. Désignation des délégués appelés à siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et traitement des Ordures de la Basse Ardèche – SICTOBA – (9 Titulaires et 9 Suppléants)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité, décide de désigner les représentants suivants :

→ titulaires

- Monsieur Jean-Manuel GARRIDO
- Monsieur Jean-Marc MICHEL
- Monsieur Jean-François BORIE
- Madame Magalie MARGOTTON
- Monsieur Hugues ECHARD
- Monsieur Serge ALLAVENA
- Monsieur Michel ROBERT
- Monsieur REMI Bertrand
- Madame Monique JARRIGE

→ suppléants

- Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD
- Monsieur Gilles MERCA
- Monsieur Patrick PELLEGRINO
- Monsieur Hubert THIBON
- Monsieur Philippe MAURIN
- Monsieur Hubert COSTE
- Madame Yolande LAVAL
- Monsieur Jacques BORELLY
- Monsieur Daniel NOËL

9. Désignation du représentant appelé à siéger au Comité de rivière du bassin versant du Chassezac  
(1 représentant)

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité, décide de désigner le représentant suivant : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER.**

10. Désignation du délégué appelé à siéger au Conseil d'Administration de l'association REVIVRE  
(1 représentant)

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité, décide de désigner au Conseil d'Administration de l'association REVIVRE : Madame Gisèle GREGORIAN.**

11. Désignation des délégués appelés à siéger au Conseil de surveillance de l'Hôpital Local (1 représentant)

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité, décide de désigner au conseil de surveillance de l'hôpital local Léopold Ollier : Madame Monique DOLADILLE.**

12. Désignation des délégués appelés à siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale Ardèche Méridionale (1 Titulaire et 1 Suppléant)

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité, décide de désigner :**

- Titulaire : Monsieur Michel PIALET
- Suppléant : Madame Gisèle GREGORIAN.

13. Désignation des délégués appelés à siéger au Comité de pilotage de la gestion de l'aérodrome d'Aubenas-Vals-Lanas géré par le SDEA (1 Titulaire et 1 Suppléant)

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité, décide de désigner au Comité de pilotage de la gestion de l'aérodrome de Lanas**

- Titulaire : Madame Bérengère BASTIDE
- Suppléant : Monsieur Edmond GAYRAL.

*Date du prochain conseil communautaire : lundi 28 avril 2014 à 18 heures 30 aux Assions.*